

LE RÔLE DE LA SCHL DANS LES CONTRATS POUR LA
CONSTRUCTION DU VILLAGE OLYMPIQUE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. L'hypothèque sur les installations olympiques a beaucoup augmenté; aussi, le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre quel a été le rôle de la SCHL dans les contrats conclus entre le COJO et Terasse Zoroléga pour la construction du village olympique et quelle a été l'issue de ces réunions en ce qui concerne la participation du gouvernement fédéral?

[Français]

M. Pierre De Bané (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a absolument rien à voir avec le contrat conclu entre le COJO et cette entreprise de construction. Le seul engagement de la Société centrale d'hypothèques et de logement est le suivant: Dans la mesure où la Banque canadienne nationale voudrait bien consentir un prêt, et dans la mesure où tous les règlements de la Société centrale d'hypothèques et de logement seraient respectées, nous pourrions donner un endossement, une assurance, pour un prêt qui représenterait le tiers du coût total de la construction.

[Traduction]

LA PRÉPARATION AVANCÉE DES INSTALLATIONS POUR
LES RÉGATES À KINGSTON

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné que les préparations pour les épreuves olympiques de régates de voiliers à Kingston se poursuivent dans les limites du budget et que les installations portuaires et terrestres seront prêtes un an à l'avance . . .

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les îles): . . . Le premier ministre voudrait-il nommer un comité chargé d'étudier comment cela a été possible afin que les autres localités puissent profiter de l'exemple de Kingston?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'est pas nécessaire de nommer un comité pour cela, je pense. Le député devrait savoir que les autorités municipales de Kingston se sont comportées de façon remarquable dans cette affaire.

* * *

LES PÊCHES

LES PERSPECTIVES QUANT À LA CONCLUSION D'UNE
ENTENTE HALIFAX-OTTAWA EN FAVEUR
DE L'INDUSTRIE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêcheries. Vu que l'industrie de la pêche de la côte atlantique connaît de sérieuses difficultés, le gouvernement fédéral songe-t-il à négocier avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse un accord sur les pêches comportant de nouveaux programmes d'utilisation des ressources, de mise en valeur et de commercialisation des produits de la pêche, d'aquaculture ainsi que des programmes de

Questions orales

formation destinés aux pêcheurs? Dans l'affirmative, quand les députés seront-ils mis au courant des détails de ces programmes et prévoira-t-on d'offrir une aide financière à l'industrie de la pêche côtière, qui connaît des difficultés sur le plan économique?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je pense que le député parle de la déclaration du ministre des Pêches de la Nouvelle-Écosse. Celui-ci a bien dit que des pourparlers avaient lieu à ce sujet entre les gouvernements fédéral et provincial, principalement dans le cadre de l'accord général conclu entre le MEER et la province. Mes homologues des quatre provinces de l'Atlantique et moi-même nous sommes réunis pour discuter de la nécessité de coordonner les programmes de pêche afin d'éviter tout conflit entre les mesures fédérales et provinciales. La situation des pêches de l'Atlantique est à l'étude. J'ai conféré vendredi dernier avec le groupe chargé de l'étude de ce problème. Des déclarations importantes seront faites en temps utile.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA QUESTION DE L'EXTENSION DE LA LIMITE DES EAUX
TERRITORIALES À 200 MILLES—LES INTENTIONS
DU GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la gravité de la situation où se trouvent toutes les provinces de l'Atlantique, le secrétaire d'État est-il d'accord avec les déclarations attribuées aux ministres des Pêches des provinces? Ils auraient dit qu'il faudrait prendre des mesures semblables à celles qui ont été prises par le Sénat américain et étendre la zone de surveillance de 12 à 200 milles, si cette proposition n'est pas acceptée à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui se tiendra à Genève.

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous avons dit clairement, je pense, que le gouvernement canadien avait entre autres la possibilité d'adopter des mesures unilatérales, mais nous avons précisé ceci: nous voulons que la prochaine Conférence sur le droit de la mer soit une réussite et que l'on rédige un traité; c'est notre but. Au cas où la conférence serait un échec et où l'on n'entreverrait aucune possibilité d'accord, le gouvernement canadien devrait alors étudier la situation. Le député a parlé de la mesure prise aux États-Unis. Sauf erreur, la mesure en question est demeurée sans suite. Elle devra être reprise par un nouveau congrès.

* * *

LES PÊCHES

TERRE-NEUVE—LE DIFFÉREND PÊCHEURS AU CHALUT—
CONDITIONNEURS DE POISSON—DEMANDE
D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre d'État (Pêches). Le ministre a-t-il offert d'intervenir, ou a-t-il été invité à le faire, dans le différend qui oppose les propriétaires de chalutiers et les usines de prépara-